

TAUX DE COTISATION

Cotisations régulières

Les taux de cotisation varient en fonction des groupes d'emploi et ces taux sont actuellement les suivants :

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
Chargés de cours	8,35 %	8,75 %
Employés de soutien	8,82 % / 7,68 % ¹	8,82 % / 10,32 % ¹
Professeurs	8,4 %	9,6 %
Professionnels	8,5 %	9,5 %
Professionnels de recherche	8,35 %	8,75 %
Stagiaires postdoctoraux	7,6 %	8,0 %
Employés – APAPUL	8,5 %	9,5 %
Employés – Bureau de la retraite	Entre 3 et 8,37 % ²	115 % de la cotisation salariale
Employés – SPUL	8,0 %	10,0 %
Employés – SCCCUL	7,5 %	10,0 %

Pourquoi les taux de cotisations sont-ils différents par groupe d'emploi?

- Pour les autres groupes, il s'agit de taux négociés.
- Pour les employés de soutien, les professeurs et les professionnels, les taux reflètent ceux applicables dans les autres régimes de retraite.

Taux de cotisation effectif au 1^{er} janvier 2025.

¹ Les taux de 8,82 % s'appliquent sur la portion du salaire n'excédant pas le MGA (71 300 \$ en 2025) alors que les taux de 7,68 % et 10,32 % s'appliquent sur l'excédent. Veuillez consulter le site www.bretraite.ulaval.ca pour plus de détails.

² Taux établi par le participant.